



ID: 077-257705871-20240408-2024AVRIL006-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE **PISCINE A NANGIS**

N°2024/AVRIL/006			
Date du Comité Syndical 08/04/2024	OBJET: COTISATIONS	SYNDICALES	POUR
Date de la convocation 02/04/2024	L'EXERCICE 2024	JINDIGALLS	TOOK
Date de l'affichage 02/04/2024			

Nombre de délégués :

En exercice	24
Présents	15
Votants	15

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric CONTENT, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine A Nangis, en suite des convocations adressées le deux avril deux mille vingt-quatre, en la salle Dulcie September de Nangis.

## **Etaient présents:**

# Délégués titulaires

M. Michel LESAFFRE - Mme Marie-Noëlle DUCHATEAU- Mme Anne CARPENTIER - M. Ikbal KHLAS - Mme Jocelyne BOUCHER - M. Alban LANSELLE - Mme Chantal GALLOIS- Mme Julie LEFEVRE- Mme Sylvie POIRIER - Mme Séverine MASSON - Mme Christelle AMABLE -M. Cédric CONTENT - M. Serge HAMELIN - M. Sébastien DROMIGNY

# Délégué suppléant

M. Christophe JANEWIEZ

#### Excusés:

M. Mahmut GUNER

## Absents:

M. Bruno DESMAY - M. Nicolas LUKACIK - M. Eddy ANGERVILLE - M. Philippe DUCQ -M. Jacques OGER - M. Fabrice HOULIER - M. Alexandre GILLES-MOUROUX - M. Pierre CAUDERLIER - M. Jean-Luc LABATUT

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté.

Le comité syndical,

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le



ID: 077-257705871-20240408-2024AVRIL006-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024/AVRIL/001 en date du 25 mars 2024 dans laquelle il a été présenté les orientations budgétaires de l'année,

Vu la délibération modifiée n°2015/NOV/011 en date du 27 novembre 2015 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine à Nangis,

Vu la délibération n° 2018/AVRIL/006 en date du 13 avril 2018 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine à Nangis,

Considérant que les cotisations sont fixées statutairement pour chaque commune membre, en fonction du vote du taux de variation sur les cotisations N-1,

Considérant la décision de fixer le taux de variation pour l'année 2024 de + 4% par rapport à l'année N-1,

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour

Et 4 abstentions (Alban LANSELLE, Chantal GALLOIS, Sylvie POIRIER et Serge HAMELIN)

## **ARTICLE UNIQUE:**

APPROUVE le tableau des participations des communes, annexé à la présente délibération.

Fait les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre les membres présents.

Nangis, le 4 avril 2024

Le Président,

**Cédric CONTENT** 



Publié le



ID: 077-257705871-20240408-2024AVRIL006-DE

# TABLEAU DES COMMUNES COTISANTES **SICPAN ANNEE 2024**

MAIRIE DE	Recensement	Cotisation	Cotisation	
	Insee 2021	2023	2024	
CHATEAUBLEAU	366	601,41€	625,46 €	
DONNEMARIE DONTILLY	2 796	9 610,77€	9 995,20 €	
EGLIGNY	322	601,41€	625,46 €	
LA CROIX EN BRIE	670	3 604,04 €	3 748,20 €	
NANGIS	8 988	212 038,52 €	220 520,06 €	
RAMPILLON	843	3 604,04 €	3 748,20 €	
SAINT JUST EN BRIE	261	601,41€	625,46 €	
VANVILLE	189	601,41€	625,46 €	
TOTAL	14 435	231 263,01€	240 513,50 €	